



FICHE D'INSCRIPTION AU SELF - ANNEE 2022-2023
MATERNELLE/PRIMAIRE
à retourner impérativement avant le vendredi 12/08/2022

Joindre :

- un chèque (minimum 50 €) qui sera encaissé le vendredi 2 septembre 2022.

NOM :

PRENOM :

CLASSE :

(ex : MS, CP, etc...)

REGIME : Demi-pension 4 j 3 j 2 j 1 j
 Lundi Mardi Jeudi Vendredi

👉 Nous indiquer la date du 1^{er} repas de votre enfant :

L'inscription est définitive pour l'année sans possibilité de permutation.

Rappel : le repas pris un jour non autorisé est décompté **à 8,30 €**

N.B : Toute carte perdue ou détériorée sera remplacée au prix de 10 €.

Les frais de fonctionnement ne sont **pas remboursables.**

A le
J'accepte les règles de fonctionnement du self-service
Signature,

ATTENTION :

- Votre enfant ne pourra manger au self **dès le jeudi 1^{er} septembre** que si le document ci-dessus nous est bien parvenu **dès que possible et jusqu'au vendredi 12 août 2022 au plus tard (établir une fiche et un chèque pour chaque enfant, préciser «SELF» sur l'enveloppe).**
- Un repas exceptionnel, non commandé 48 heures à l'avance, sera facturé 8,30 Euros. Il en sera de même si le solde de votre enfant est négatif. **Aucune dérogation possible.**
- Les cartes des enfants seront conservées par la personne responsable de la cantine.